

Secteur extracôtier de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador

Le point sur l'évaluation environnementale stratégique (EES)



Contexte de l'EES

- ❖ L'Office mène des EES dans le cadre du processus d'octroi de droits
 - Exécutées dans les secteurs où des activités pétrolières ou gazifières pourraient éventuellement avoir lieu
 - Menées avant ou pendant le processus d'octroi de droits



Principes qui sous-tendent l'EES

- ❖ Une démarche globale
- ❖ Tient compte de toutes les activités d'exploration raisonnablement envisageables (p. ex. levés sismiques, activités de forage)
- ❖ Examine toutes les caractéristiques environnementales pour déterminer qu'est-ce qui pourrait être à risque
- ❖ Détermine les mesures de restriction ou de surveillance générale qui pourraient être nécessaires aux activités d'exploitation des ressources pétrolières
- ❖ Aide l'Office dans ses processus décisionnels
 - À savoir si des droits d'exploration doivent être accordés en totalité, en partie ou pas du tout



Objectifs de l'EES

- ❖ Éclairer la décision stratégique suivante : *Devrait-on émettre des permis et sous quelles conditions*
- ❖ Tenir compte de milieu écologique environnant plus large
- ❖ Donner un aperçu des milieux biologiques et physiques
- ❖ Décrire et évaluer les effets éventuels sur l'environnement
- ❖ Déterminer :
 - Les enjeux préoccupants (p. ex. les zones sensibles, les espèces en péril)
 - Les lacunes en matière de données et de savoir
 - Les mesures d'atténuation associées aux activités relatives à l'exploration pétrolière
 - La surveillance et les exigences en matière de recherche et d'études éventuelles
- ❖ Aider à la détermination de la portée et du sujet d'étude des évaluations subséquentes portant sur des projets précis
- ❖ **NE REMPLACE PAS** les évaluations environnementales portant sur des projets précis



EES de l'Ouest de T.-N.-L. 2005

- ❖ Membres du groupe de travail (GT)
 - Ministères fédéraux et provinciaux
 - Conseils de développement économique régionaux
 - Chambre de commerce de Stephenville
 - Universitaires
 - FFAW
 - One Ocean

- ❖ Les paramètres du GT ont été rédigés pour préciser son rôle et son mandat

- ❖ Les membres du GT ont agi à titre d'experts plutôt que comme représentants des organismes

- ❖ Fonctions du GT
 - Examiner la portée préliminaire et les rapports préliminaires de l'EES
 - Conseiller sur les consultation des collectivités et des organismes locaux

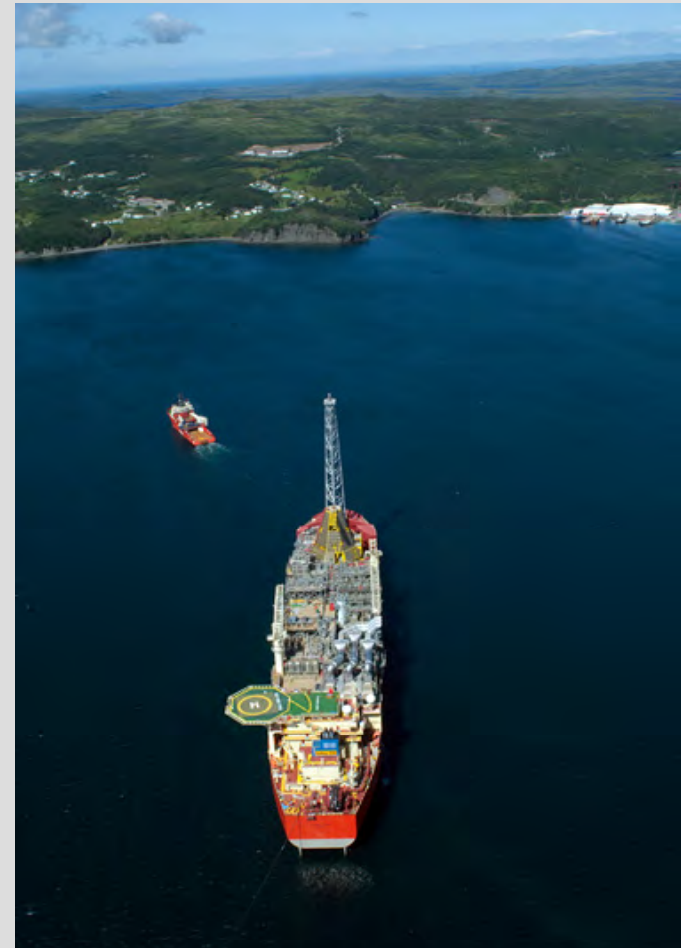
- ❖ One Ocean a organisé les séances de consultation

- ❖ Elle a été mise à jour en 2007 pour élargir la portée géographique de l'EES de 2005 en y ajoutant des terres additionnelles



Mise à jour de l'EES de l'Ouest de T.-N.-L – Objectifs

- ❖ Déterminer et présenter les nouvelles données qui ont été obtenues depuis les EES de l'Ouest de T.-N.-L. de 2005 et 2007
- ❖ Donner un aperçu du milieu existant (physique, biologique et lié aux activités humaines)
- ❖ Décrire les grandes lignes des activités courantes d'exploration et de production pétrolière et gazifière en secteur extracôtier
- ❖ Décrire et évaluer les impacts environnementaux éventuels
- ❖ Considérer les effets cumulatifs éventuels avec d'autres activités éventuelles
- ❖ Cerner les lacunes en matière de savoir et de données



Mise à jour de l'EES de l'Ouest de T.-N.-L – Objectifs

- ❖ Mettre en évidence les questions qui pourraient préoccuper
- ❖ Définir les secteurs d'intérêt ou les secteurs vulnérables
- ❖ Recommander des mesures d'atténuation pour les activités liées à l'exploitation pétrolière
- ❖ Déterminer des mesures générales de restriction ou de surveillance qui pourraient être requises lors d'activités liées à l'exploitation pétrolière éventuelles
- ❖ Aider au processus décisionnel de l'Office
 - À savoir si des droits d'exploration doivent être accordés en totalité, en partie ou pas du tout dans le secteur extracôtier de l'Ouest de T.-N.-L.



EES achevées

- ❖ Menées dans les secteurs extracôtiers d'activités pétrolières ou gazifières éventuelles
- ❖ EES achevées dans le secteur extracôtier de T.-N.-L. jusqu'à maintenant
 - Sous-bassin Laurentien (2003)
 - Bassin Orphan (2003)
 - EES de l'Ouest de T.-N.-L. (2005, mise à jour en 2007)
 - Bassin Sydney (2007)
 - Plateau du Labrador (2008)
 - Sud de Terre-Neuve (2009, mise à jour des EES du sous-bassin Laurentien et du bassin Sydney)
- ❖ Le groupe de travail collabore au processus d'EES
 - Les représentants des ministères fédéraux et provinciaux et des groupes d'intervenants communautaires



Processus général d'EES de l'Office



Établissement d'un groupe de travail sur l'EES

Détermination de la portée préliminaire de l'EES par le groupe de travail

Examen de la portée par le public et les organismes

Mise au point de la portée

Appel d'offre, attribution et production du rapport d'EES

Processus de consultation et cueillette de données

Production du rapport préliminaire de l'EES par l'entrepreneur

Examen public du rapport préliminaire de l'EES

Modification du rapport préliminaire

Examen par l'Office

Rapport final de l'EES



Prochaines étapes

- ❖ L'expert-conseil rédige le rapport préliminaire
- ❖ Période d'observation du public sur le rapport préliminaire
- ❖ Mise au point des recommandations portant sur les conditions et les droits relatifs aux activités pétrolières et gazifières dans le secteur ajouté pour inclusion dans le rapport final
- ❖ Achèvement de la mise à jour du rapport d'EES



L'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (l'Office)

Contexte

- ❖ Établi en 1986 en vertu de l'Accord atlantique Canada – Terre-Neuve

- ❖ Relève de :
 - Gouvernement du Canada
 - Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador

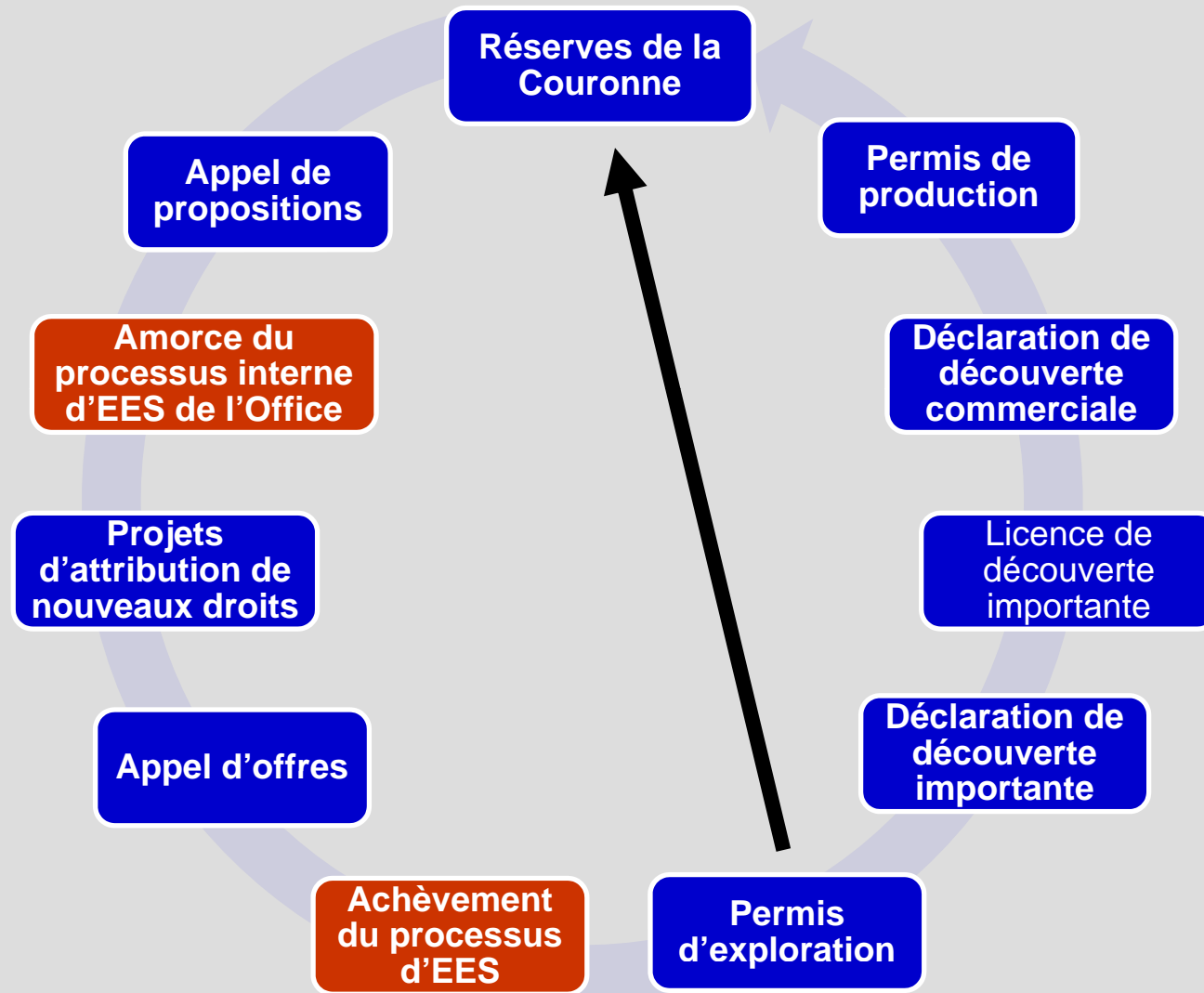


Responsabilités de l'Office

- ❖ S'assurer que les activités pétrolières et gazifières extracôtières sont menées de façon sécuritaire et responsable sur le plan environnemental
- ❖ Évaluer et voir à la conservation des ressources pétrolières
- ❖ Favoriser les avantages en matière d'industrie et d'emploi
- ❖ Gérer le système d'attribution des droits et de possession des terres



Cycle d'EES et d'attribution des droits



Cycle d'appel d'offres de l'Office

Période d'appel minimum de 120 jours

Étape	Calendrier
Ouverture de l'appel de propositions	Septembre – octobre
Fermeture de l'appel de propositions	Octobre-novembre
L'Office présente un plan d'attribution des droits aux ministres pour l'année à venir	31 janvier
L'Office décide d'émettre un appel d'offres	Janvier – mars
Approbation des ministres pour émettre l'appel d'offres et l'appel d'offres est émis	Février - avril
Fermeture de l'appel d'offres	Novembre – décembre
Émission des permis d'exploration	Janvier (année suivante)



Permis d'exploration – Ouest de T.-N.-L.

